

informer

C'EST DANS NOTRE NATURE



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Représenter | Éduquer | Promouvoir

DEMANDE D'OUVERTURE DE LA CHASSE AUX CORMORANS

Que ce soit par ses habitudes alimentaires ou à cause des effets toxiques de ses déjections, le cormoran à aigrettes constitue une menace qui doit être atténuée. Depuis de nombreuses années, la FédéCP et d'autres intervenants du milieu faunique demandent l'ouverture d'une chasse au cormoran afin de préserver nos milieux naturels et nos écosystèmes des effets ravageurs de cet oiseau.

Le MFFP reconnaît d'ailleurs que la prédation par le cormoran compte parmi les principaux facteurs qui nuisent au rétablissement de la population de perchaudes du lac Saint-Pierre, qui n'est d'ailleurs pas le seul écosystème affecté par ces oiseaux. Des dommages importants sont constatés par des habitants des Îles-de-la-Madeleine alors que leurs déjections sont problématiques pour la faune, pour des écosystèmes et les infrastructures. Les problèmes causés par la hausse du nombre de cormorans se manifestent aussi sur des lacs intérieurs, notamment en Abitibi, en Mauricie et en Outaouais, où ces oiseaux causent la fragilisation ou la disparition de héronnières. Le Québec n'est pas seul dans cette situation qui est aussi vécue par le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, qui ont pris des mesures de contrôle. Pour sa part, le gouvernement du Nouveau-Brunswick en

permet la chasse en vertu d'un permis de chasse aux animaux nuisibles et en vertu du permis de chasse aux oiseaux migrateurs, sans limite de prises. De son côté, le ministère des Richesses naturelles et de la Forêt de l'Ontario a aussi ouvert cette année une chasse au cormoran. Selon le gouvernement ontarien, la population de cormorans à aigrettes de cette province continue d'augmenter et d'étendre sa répartition, ce qui cause des dommages à l'environnement de sorte qu'il faut procéder à des actions de contrôle et de gestion.

La chasse dans ces provinces limitrophes crée une situation problématique pour le Québec qui, en plus des dommages constatés, subira inévitablement les effets du déplacement des oiseaux poussés vers le Québec. La FédéCP maintient la pression envers le MFFP pour qu'il réagisse et mette en place une chasse visant à contrôler les cormorans à aigrettes au Québec. L'instauration de cette chasse serait une occasion de mettre un nouveau gibier en valeur et d'offrir une nouvelle opportunité de chasse aux amateurs.



OLIVIER FORTIN, FÉDÉCP

MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS EN VUE !

La prochaine année en sera une de plusieurs changements dans les règlements de chasse aux gros gibiers. Cela provient du fait que le plan de gestion du dindon sauvage sera ajusté, et que celui de l'ours noir et celui du cerf de Virginie seront renouvelés.

Les contextes d'exploitation ont passablement changé au cours des dernières années, que ce soit au plan biologique, social ou économique, de sorte que les stratégies de gestion doivent être modernisées et la réglementation, simplifiée. Les chasseurs doivent donc s'attendre

à des changements importants dans les règlements de chasse, dès le printemps 2020. Nous vous invitons à rester vigilant et à suivre les actualités publiées par le MFFP ou votre fédération (www.fedecp.com) afin d'être bien informés au sujet des modifications éventuelles.

RENDEZ-VOUS LE 22 NOVEMBRE POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE HÉRITAGE FAUNE

Héritage faune, c'est la fondation de la FédÉCP, qui soutient les activités d'initiation à la chasse et à la pêche ainsi que des projets d'aménagement des habitats fauniques. Pour remettre des centaines de bourses à nos associations membres chaque année, nous comptons sur la générosité des gens qui ont à cœur la cause faunique. Le souper-bénéfice annuel est un élément essentiel de la récolte de fonds.

La 20^e édition aura lieu le vendredi 22 novembre à l'hôtel Plaza

de Québec, sous la présidence d'honneur de monsieur Mario Girard, président-directeur général du Port de Québec.

Au-delà d'un souper, c'est un moment de rencontre festif et chaleureux. Les invités trouveront des articles d'encan pour tous les budgets et surtout, pour tous les goûts. C'est une excellente occasion de soutenir les associations de chasse et pêche tout en faisant ses cadeaux de Noël !

Achetez vos billets en ligne ! www.fedecp.com/billets



[20^e] SOUPER
BÉNÉFICE

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019
Hôtel Plaza, 3031 Boul. Laurier, Québec



PORT
QUÉBEC



HÉRITAGE FAUNE

La fondation de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs.

Achetez vos billets en ligne : fedecp.com/billets

Sous la présidence d'honneur de Mario Girard,
Président-directeur général du Port de Québec



CHASSE À LA SAUVAGINE : LE TIMBRE QUI REDONNE

Au Canada, vous devez détenir un permis valide pour chasser la sauvagine et les autres oiseaux migrateurs considérés comme gibier. La validation du permis se fait avec l'apposition du Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada. En achetant votre permis, vous contribuez à la conservation de la sauvagine et de ses habitats partout au Canada. Par l'intermédiaire du permis, le coût du Timbre est remis à Habitat faunique Canada (HFC) qui le redistribue par un programme de subventions. Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, bénéficie de ce programme pour encourager 11 projets relève cette année. Ce sont environ 125 nouveaux adeptes qui seront sensibilisés aux habitats fauniques et initiés à la chasse à la sauvagine au Québec. La collaboration des partenaires rend ces projets bien spéciaux. Canards Illimités Canada (CIC), par l'entremise d'Héritage faune, offre des trousse pédagogiques aux nouveaux initiés. Ces trousse ont pour objectif de faciliter la découverte de cette activité aux plus jeunes. Elles comprennent un « Guide pour les jeunes sauvagins » publié par CIC, un guide et une affiche d'identification de la sauvagine, un guide de la faune et de la flore des marais, un appeau à sauvagine et une casquette de CIC.

Grâce à HFC, son Timbre sur la conservation et tous les chasseurs qui se le procurent, la fondation peut donner des bourses aux associations en charge des projets et aussi de remettre aux participants des cache-cou et des tuques pour la chasse affichant les logos d'HFC et d'Héritage faune.

Bravo et merci à la centaine de bénévoles qui forment cette belle relève !



COHABITATION ENTRE LES CHASSEURS AVEC CHIENS ET LES PIÉGEURS

Étant donné que la chasse avec chien et le piégeage peuvent se pratiquer à la même période, il est important de prendre toutes les mesures possibles pour partager le territoire et éviter les accidents. La nouvelle vidéo Cohabitation lancée par la FédéCP donne d'excellents trucs pour faciliter le partage des zones utilisées par les chasseurs et les trappeurs. Il est bon de savoir qu'un piégeur exploite rarement l'entièreté de son terri-

toire en même temps. En territoire privé ou structuré, il est possible pour chacun d'annoncer son arrivée au gestionnaire ou au propriétaire et de lui indiquer les secteurs qu'il entend parcourir. Le chasseur devrait toujours garder son animal à vue lorsqu'il parcourt les zones à risques telles que les corridors forestiers, les bordures des champs ou les limites d'un terrain clôturé. Quant au piégeur, il devrait toujours garder ses connaissances à jour

et utiliser les meilleures techniques de piégeage pour réduire le risque de captures accidentelles.

Pour toute l'information, visionnez la capsule dans la section Sécurité et éthique du site web fedecp.com/la-chasse.

N'oubliez surtout pas que le partage du territoire s'applique à TOUS les utilisateurs, et qu'aucune activité n'a prédominance sur d'autres.

www.partageonslaforet.com

RÉCOLTEZ

OURS, CERF DE VIRGINIE OU ORIGINAL



CHOISISSEZ

L'UN DES BOUCHERS CERTIFIÉS
CHASSEURS GÉNÉREUX

CHASSEZ LA FAIM

DANS VOTRE RÉGION



CHASSEURS
GÉNÉREUX

chasseursgenereux.com



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



LES BANQUES
ALIMENTAIRES
DU QUÉBEC

Ministère des Forêts,
de la Faune
et des Parcs

Québec 